



1. Retour d'enquêtes covid 19 : enseignements à retenir des enquêtes menées par les unités d'hygiène lors de foyers épidémiques COVID-19

- Une personne atteinte de COVID peut n'avoir aucun symptôme et être **contagieuse**.
- Le **moment des repas** est un moment à risque de contamination. Il est essentiel de respecter les mesures de distanciation physique quand le port de masque ne peut être respecté. Privilégier 2 services de repas quand la distanciation physique à table n'est pas possible.
- Une PCR négative à l'entrée en établissement de soins ne signifie pas l'absence d'infection en **incubation**.
- Penser à la COVID-19 même devant des signes mineurs : **se faire dépister au moindre doute**.
- **Les patients** doivent faire l'objet d'une surveillance renforcée des signes cliniques évocateurs de COVID et être isolés et dépistés sans délai dès l'apparition de signes.
- Les patients doivent porter un masque lorsqu'ils sortent de leur chambre.
- **Les soignants** doivent respecter les mesures barrière en toute circonstance : respecter strictement le port du masque en continu à l'hôpital, au contact des patients et des collègues.
- Les personnels soignants doivent continuer à **se protéger en dehors de l'hôpital**.
- En cette période épidémique, il est prudent **d'éviter les rassemblements** d'un grand nombre de personnes, de respecter la distanciation physique et le port de masque, même à l'occasion des moments conviviaux.
- Le virus SARS-CoV-2 se transmet aussi par les **maines**. Les mains, qu'elles soient gantées ou non, peuvent être une source de contamination par contact avec les muqueuses du visage.
- Contrairement aux mains, les gants ne peuvent pas être désinfectés. Portés en continu, ils peuvent contaminer l'environnement et les soignants.
- Les gants ne doivent être portés que lors d'un risque de contact avec un liquide biologique (sang, selles, urine, sécrétions respiratoires...) et doivent être retirés dès la fin du soin. Une friction hydro-alcoolique permet ensuite de se désinfecter les mains.
- Les flacons de **produits hydro-alcooliques** doivent être disponibles au plus près des soins.

2. Mesures additionnelles d'hygiène pour la prévention et le contrôle de l'infection Covid-19 en contexte de pandémie

Hygiène respiratoire

En période de pandémie COVID-19, et du fait d'un risque de transmission du SARS-CoV-2 par des personnes asymptomatiques ou pré symptomatiques, **le port d'un masque à usage médical est :**

- **systématique et continu pour tous les personnels soignants et intervenants dans les établissements de santé, médico-sociaux, en soins de ville,**
- **dès l'entrée dans la structure pour tous les patients ainsi que les visiteurs, accompagnants ou intervenants extérieurs.**

De plus, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les mesures, ci-dessous, doivent être appliquées :

- Faire porter si possible un masque à usage médical à tout patient lorsqu'une tierce personne **entre** dans sa chambre.
- Faire porter si possible un masque à tout patient dès qu'il **sort** de sa chambre.
- Respecter scrupuleusement la **distanciation physique** (staff, salles de pauses, restaurant du personnel ...), **y compris à l'extérieur**.

- Se placer et rester à au moins **2 mètres** de distance les uns des autres dans les moments où le port du masque n'est pas possible (ex : **pause-repas**).
- Porter un masque FFP2 lors de la réalisation de gestes invasifs ou de manœuvres à risque de générer des aérosols au niveau de la sphère respiratoire ou ORL, **quel que soit le statut COVID-19 du patient**.

Hygiène des mains

Au-delà des recommandations d'hygiène des mains autour des soins aux patients, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, il est rappelé aux soignants de réaliser une hygiène des mains :

- **à la prise de poste et avant de quitter son poste**, notamment après le retrait de sa tenue professionnelle,
- avant de mettre un masque, et après tout contact avec celui-ci,
- **avant et après toute prise alimentaire** y compris une boisson,
- avant et après le passage aux toilettes.

De plus, il est rappelé aux soignants qu'il faut éviter de se toucher le visage (masque, lunettes), plus particulièrement pendant la prise en charge d'un patient/résident.

L'hygiène des mains concerne également les patients, pris en charge dans une structure d'hospitalisation ou d'hébergement ou en lieu de soins en ville, **avant et après l'accès à une pièce commune ou à du matériel partagé** (couloirs, salle de restauration, plateau technique, salle de rééducation, salle d'animation, salle d'attente, consultation...).

L'hygiène des mains concerne aussi les visiteurs, intervenants extérieurs, accompagnants et bénévoles du monde associatif.

La compliance à l'hygiène des mains des patients, résidents, visiteurs, accompagnants, bénévoles... repose sur la mise à disposition d'une solution hydro-alcoolique à tous les points d'entrée et de sortie des établissements de santé, salles d'attentes, entrées de services de soins... et **tout autre lieu stratégique identifié par l'établissement**.

Concernant le port de gants de soins :

Une hygiène des mains par friction hydro-alcoolique doit **impérativement** être réalisée immédiatement **avant** la mise en place et **après** le retrait des gants.

Pour rappel, la plupart des micro-organismes (dont le SARS-CoV-2) ne traversant pas la barrière cutanée lorsqu'elle est intègre, les contacts avec la peau saine ne nécessitent pas de gants.

Gestion de l'environnement

Il est rappelé que le SARS-CoV-2 est sensible aux biocides usuellement efficaces sur les virus enveloppés (virucides selon la norme **EN14476**, souche *Vaccinia*).

Dans le contexte de la pandémie COVID-19, il est recommandé de :

- Réaliser un nettoyage et/ou une désinfection quotidienne des **sols**.
- Réaliser une désinfection pluriquotidienne des **surfaces**, en insistant sur celles les plus fréquemment touchées (ex. téléphone, ordinateur, surfaces de bureau ou accueil, poignées de portes, mains courantes, boutons d'ascenseurs, interphone, interrupteurs...) avec des produits détergents/désinfectants .
- **Aérer** plusieurs fois par jour les pièces (porte fermée) (chambre, consultation, cabinet libéral, salles de repos, bureau, salles de réunion...) et entre chaque patient dans la mesure du possible.

Privilégier autant que possible les chambres individuelles avec sanitaires individuels.

A défaut, en chambre double, la fréquence d'entretien des sanitaires doit être renforcée, et les règles de vie doivent être expliquées aux patients : hygiène des mains, pas de partage d'objets, ne pas manger en face à face, respecter la distanciation physique, le port de masque durant les visites, ...

Favoriser les **bulles sociales** en **sectorisant les résidents** lors des repas collectifs ou des animations collectives (regroupement des mêmes résidents, 4 à 6 personnes).